



Département des Côtes d'Armor
Mairie de SAINT-NICODEME

N° 32/2015

Séance du 20 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. PERROT Guy, Maire.

Date de convocation : 13/11/2015
Date d'affichage : 13/11/2015
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10

Présents : PERROT Guy, BEGUIN Jean-Claude, LE MERRER François, DANIEL Roger, DONNIOU Michel, DONNIOU Patricia, MOREAU Marie-Thérèse, HENRY Rozenn, MEUROU Danielle

Absents : BURLLOT Fabrice, GUY Philippe

Procuration : BURLLOT Fabrice à DONNIOU Michel

Secrétaire de séance : DONNIOU Patricia

Délibération 32/2015 : projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Au vu des arguments avancés ci-dessous :

- Une plus grande proximité géographique : Saint- Nicodème étant tourné vers Guingamp
- La scolarisation des lycéens à Guingamp
- Le rattachement de la commune à la mission locale de Guingamp, au pôle académique et au pôle santé de Guingamp
- Une agriculture et une population ayant les mêmes caractéristiques que Belle Isle en terre et Bourbriac qui demandent leur rattachement à Guingamp et qui jouxtent notre commune

Pour toutes ces raisons et après en avoir délibéré , le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ,

- Refuse le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté par Mr le Préfet
- Affirme sa volonté et sa priorité de rejoindre une EPCI Départementale et de se rapprocher de Guingamp Communauté pour former une communauté d'agglomération étant précisé que la continuité géographique impose que Bulat-Pestivien ou Maël-Pestivien fasse le même choix pour que cette demande à défaut son rattachement à Poher Communauté. Dans ce dernier cas, le Conseil Municipal

demande à en sortir dans un an pour rejoindre Guingamp Communauté comme la loi le prévoit.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire de Saint-Nicodème,
Guy PERROT

